

L'aigle de Bonelli



Oiseaux et lignes électriques

Sommaire

Bulletin de liaison du Comité National Avifaune
LPO • FNE • RTE • EDF

n° 4 juillet 2007

Edito

Les premiers engagements concernant la protection de l'avifaune remontent au début des années 90. Et c'est dès 1994 que des balises avifaunes ont commencé à être installées sur les lignes électriques du réseau de transport d'électricité, aujourd'hui géré par RTE. Plus de dix ans que des spirales ou des silhouettes de rapaces rendent les câbles ou les poteaux plus visibles pour les oiseaux, alors que dans le même temps nous cherchons à toujours mieux insérer les lignes dans le paysage ! Un paradoxe apparent que la concertation permet de dépasser.

Mais la protection de l'avifaune ne se limite pas à la pose de balises. Ce serait trop facile et trop réducteur. D'abord parce que d'autres opérations s'inscrivent dans la protection de l'avifaune : c'est par exemple la contribution des « lignards » de RTE au dispositif de suivi de l'aigle de Bonelli, relatée dans le présent numéro. Ensuite, parce que la prise en compte de l'avifaune par un gestionnaire de réseau comme RTE ne saurait se limiter à quelques opérations techniques pour « faire plaisir » ou se « dédouaner ». Non. C'est avant tout un état d'esprit, une démarche gagnant-gagnant où chacun a certes ses propres contraintes, mais sait écouter et respecter celles de l'autre. Et le volet budgétaire pour une entreprise ayant une mission de service public en est évidemment une. C'est là tout l'apport du Comité National Avifaune pour nous aider, nous qui sommes d'abord des techniciens, à réaliser des opérations utiles pour la protection de l'avifaune. C'est en tout cas l'esprit que nous nous attachons à maintenir au sein du CNA : un espace d'échanges sans langue de bois, avec l'objectif commun de faciliter les actions dans l'intérêt de la biodiversité.

Dominique Houdard • RTE

Dossier Bonelli 2

L'aigle de Bonelli 2

Le plan de restauration 2

Electrocution 3

Un aigle de Bonelli dans l'hérault 3

Un Bonelli en centre de soins 3

Les bonnes pratiques 3

Convention EDF COGard 3

Baguage de deux jeunes Bonelli 4

Bibliographie 4

Oiseaux remarquables
de Provence 4

Dossier Bonelli

L'aigle de Bonelli

Joyau du patrimoine naturel méditerranéen, l'aigle de Bonelli, encore appelé aigle des garrigues est un rapace caractérisé par son agilité et sa puissance. De taille moyenne, comprise entre celles de l'aigle royal et de la buse variable, l'aigle de Bonelli se reconnaît à ses ailes sombres



Aigle de Bonelli - photo : G. Fréchet ©

qui contrastent avec son ventre blanc parsemé de tâches brunes. La présence de couples d'aigle de Bonelli est liée à l'existence de falaises et de garrigues. Sa morphologie lui permet de capturer ses proies aussi bien en vol qu'au sol. Son régime alimentaire est donc varié, composé d'oiseaux, de mammifères et de reptiles. C'est à l'âge de 3-4 ans que les couples se forment et que le choix du site de reproduction se fait. L'aigle de Bonelli reste alors fidèle à son partenaire et à son territoire durant toute sa vie. Chaque année, un à deux œufs sont pondus et les jeunes s'envolent dès la fin mai-début juin. Ils quitteront les adultes deux mois plus tard à la recherche d'un nouveau territoire. L'aire de répartition de l'aigle de Bonelli s'étend de l'Espagne à la Chine méridionale. Dans le bassin méditerranéen, il est présent en Espagne, en France, en Italie et au Portugal. Autrefois présent en France jusqu'à la limite nord de l'olivier et comptant encore 80 à 90 couples jusque dans les années 40, il est aujourd'hui l'aigle le plus menacé du pays, avec 26 couples en 2006, répartis dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

L'aigle de Bonelli figure sur la liste rouge de la faune menacée et est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». Il bénéficie à ce titre d'un plan national de restauration. Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont nombreuses et variées : il s'agit principalement des persécutions (tirs, piégeage) dont l'espèce fait l'objet. Le réseau de câbles électriques est à l'origine de collision et d'électrocution des oiseaux. S'ajoutent la destruction et la transformation des habitats liées principalement à l'abandon des pratiques agro-pastorales et à l'extension de l'urbanisation qui affectent les domaines vitaux des couples d'aigles ainsi que les dérangements croissants, en période de nidification, liés majoritairement aux activités de pleine nature (promeneurs, sportifs...). Aujourd'hui, malgré un effectif très faible et très préoccupant, la population d'aigle de Bonelli semble cesser sa régression et offre ainsi aux protecteurs de la nature, qui poursuivent leur forte mobilisation, un espoir de voir l'espèce reconquérir lentement son aire de répartition d'origine.

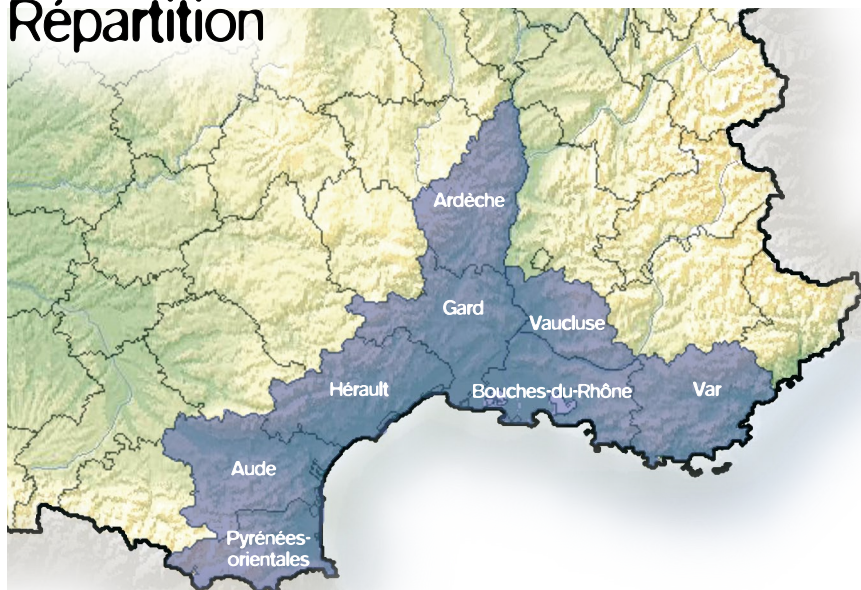
• **Fabienne David**, LPO Mission Rapaces
fabienne.david@lpo.fr

Le plan de restauration

Dans le cadre des engagements internationaux de la France, le Ministère chargé de l'environnement a élaboré des plans d'action pour la conservation de la biodiversité. L'objectif général de ces plans est d'améliorer les connaissances en vue d'une meilleure conservation des espèces menacées de la faune et de la flore. Les plans de restauration sont la continuité de cette démarche. Ils sont mis en œuvre pour des espèces dont le statut de conservation est défavorable. Le choix des espèces repose sur les critères suivants : caractère menacé aux niveaux national et européen et responsabilité patrimoniale de la France.

Figurant parmi les rapaces les plus menacés de France, l'aigle de Bonelli bénéficie d'un plan national de restauration, dont la deuxième phase a débuté en 2005 et s'achèvera en 2009.

Répartition



Il s'inscrit dans la continuité de la phase précédente et a pour objectifs de limiter les menaces et de poursuivre les actions visant au maintien et à l'augmentation des effectifs. Ce plan comprend un premier volet d'actions visant à limiter la mortalité (respect de la réglementation, limitation des électrocutions et persécutions) et à améliorer le succès reproducteur des couples (surveillances des sites...). Des mesures de maintien, de restauration et de gestion des habitats mais aussi des actions d'amélioration des connaissances sur l'espèce (sur sa dynamique de populations notamment) sont également engagées dans le cadre de ce plan. Ce dernier inclut aussi un volet important de sensibilisation des publics cibles. Enfin, un programme prometteur de reproduction en captivité a été initié récemment. Un projet de renforcement de la population française est en effet actuellement à l'étude. Il viendrait appuyer les actions menées par ailleurs et permettrait à terme la recolonisation de sites abandonnés.

• **Fabienne David**, LPO Mission Rapaces
fabienne.david@lpo.fr

Electrocution,

Un aigle de Bonelli dans l'Hérault

En juillet 2006, la dépouille en très mauvais état d'un jeune aigle de Bonelli a été découverte au pied d'un poteau du type IACM (N° 4717) sur la commune de Montbazin. L'oiseau, âgé d'environ deux à trois ans, était porteur, sur la patte qui n'avait pas été brûlée lors de l'électrocution, d'une bague sur laquelle figuraient les lettres OAF. L'oiseau avait en effet été bagué en 2004 dans les Bouches-du-Rhône. Ces électrocutions sont fréquentes sur les oiseaux de grande taille. L'armement de ce type de poteau facilite trop aisément les contacts

électriques. Le cas présent est très inquiétant dans la mesure où, à peu de distance de là, avaient été observées les parades d'un couple d'aigle de Bonelli sur une falaise où un autre couple avait niché durant plusieurs années. Il faut espérer que l'oiseau électrocuté cette fois-ci ne faisait pas partie du couple « explorateur ».

Il faut noter enfin qu'il est très difficile de repérer la dépouille d'un oiseau quand le poteau est situé au coeur d'une région isolée. La couverture végétale et la présence de prédateurs capables de s'en repaître rapidement ne laissent qu'une quinzaine de jours pour en faire la découverte. Il est clair, dans ce cas, que l'estimation du nombre d'électrocutions est aléatoire et sans doute bien inférieure à la réalité.

• **Philippe Fornairon**, LPO Hérault
filfor@wanadoo.fr

Un Bonelli en centre de soins

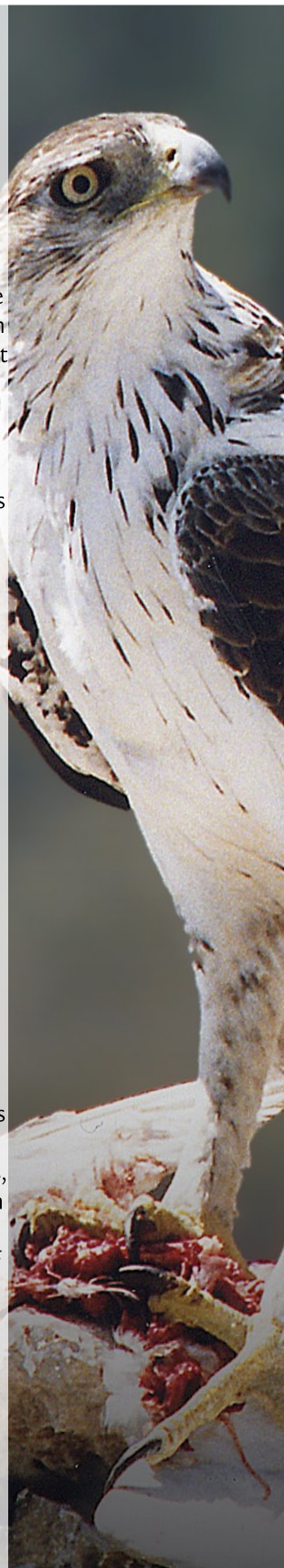
Le 7 septembre 2006, l'ONF est prévenu qu'un grand rapace blessé a été amené au centre de secours des pompiers d'Auriol (Bouches-du-Rhône). Il s'agit d'un aigle de Bonelli juvénile, probablement victime d'une collision, qu'un particulier a trouvé dans son jardin. L'ONF a rapatrié l'oiseau au centre de soins de Buoux. Grâce à ses bagues, l'aigle a pu être identifié : c'est un jeune mâle de l'année, qui est né dans le Luberon. Le 11 septembre, l'oiseau est opéré, à la clinique de Pertuis, d'une fracture dans la partie supérieure de l'humérus. L'hypothèse d'une collision (avec un câble électrique probablement) ayant provoqué un choc à l'épaule est confirmée. Aucune trace de plomb n'a été détectée. Il est resté immobilisé trois semaines avant que les broches ne lui soient retirées. Il est actuellement toujours en volière de réhabilitation au centre de Buoux, où il récupère doucement ses aptitudes de vol.

• **Nolwenn Pierre**, CEEP
nolwenn.pierre.ceep@wanadoo.fr;
• **Centre de sauvegarde LPO PACA**
cds.buoux@lpo.fr

Les bonnes pratiques

Convention pour la protection de l'avifaune (Gard)

Le 25 juin 2001 à Nîmes, une convention était signée entre EDF Gard-Cévennes et le Centre ornithologique du Gard (COGard), le Groupe de recherche et d'information sur les vertébrés et leur environnement (GRIVE) et le Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA), « concrétisant leurs volontés communes de faire régresser le taux de mortalité de l'avifaune et en particulier des espèces particulièrement menacées par le réseau électrique Haute Tension A, notamment l'aigle de Bonelli, mais également le vautour percnoptère, l'aigle royal, le circaète Jean-le-Blanc, le balbuzard pêcheur, les cigognes blanche et noire, etc. ». Dans cette convention, étaient définies 11 zones prioritaires à traiter dans le département. La première phase était de cartographier les lignes et poteaux « à risque » dans chaque zone, à partir de la typologie des poteaux et risques correspondants d'électrocution. La liste hiérarchisée des poteaux et des portions de lignes selon leur dangerosité pour l'avifaune était ainsi établie pour chacun des secteurs de 5 kilomètres sur 7,5 composant une zone, avec cartographie associée sur les planches fournies par EDF au 1/10 000^e. A partir des conclusions de ces études, les secteurs et poteaux à neutraliser en priorité les années suivantes seraient déterminés en concertation entre EDF et les associations concernées. Le budget prévu par EDF pour réaliser le protocole était d'environ 300 kF (45 700 €) annuel. En 2001 et 2002, pour un budget total de 41 k€, les études prévues ont été réalisées sur trois premières zones : les Gorges du Gardon par le COGard, les Gorges de l'Ardèche par le CORA Ardèche (zone partiellement re-attribuée



ensuite à EDF Drôme-Ardèche), la plaine de Pompignan par le GRIVE (sans suite à l'heure actuelle). Les supports et tronçons de réseau dangereux ont donc été reportés sur les cartographies EDF au 1/10 000ème pour un total de 28 secteurs. En 2002 et 2003, aucune dépense n'a été engagée en matière de travaux avifaune par EDF, suite aux aléas climatiques (2 fortes inondations ...) qui ont modifié les priorités du centre EDF GDF Services Gard Cévennes. A partir de 2004, le budget disponible d'EDF Gard a été réduit à 15 k€ annuel. En 2004, le premier chantier d'équipement de 4 km de ligne HTA dangereuse pour l'avifaune s'est déroulé à Blauzac, dans une zone de chasse des Bonelli nicheurs dans les Gorges du Gardon : isolation de têtes de poteaux et transformateurs dangereux pour éviter les risques d'électrocution (câbles et isolateurs protégés) et installation sur les supports de poteau de tiges/cièges pour empêcher les oiseaux de s'y percher. En 2005, un chantier d'équipement d'une ligne meurtrière (grand-duc d'Europe, circaète Jean-le-Blanc...) en crête sur la rive droite du Gardon au sud de Russan (commune de Sainte-Anastasia) a été réalisé sur trois kilomètres de ligne HTA. Le balisage de la traversée du Gardon par deux lignes MT à Dions n'a pu être terminé qu'en juin 2006 du fait de la panne de l'automate de pose des balises. En 2006, l'équipement d'un portique très dangereux à proximité du nid du nouveau couple d'aigles de Bonelli des Gorges du Gardon (signalé en octobre 2005 à EDF) est prévu cet automne. 4 à 5 kilomètres de ligne et poteaux dangereux en plaine de Collias doivent également être neutralisés, sans doute début ou courant 2007. Du fait de la forte réduction du budget mobilisable par l'antenne gardoise EDF pour la protection avifaune, le rythme annuel d'équipement et neutralisation de lignes devrait rester plafonné à 4 ou 5 kilomètres par an. Par conséquent, une dizaine d'années au minimum seront nécessaires pour finir de traiter la première zone déjà étudiée... Afin de ne pas repousser les études sur les 8 autres zones de la convention de 2001, la réponse à d'autres problématiques (vautour percnoptère, aigle royal...) de nouveaux financements supplémentaires seront étudiés notamment au niveau européen (Life), ou encore dans les Documents d'Objectifs des ZPS concernées...

• **Daniel Bizet**, COGard, dbizet.cogard@tiscali.fr

Baguage de deux jeunes Bonelli

Ascension à objectif peu ordinaire pour 2 monteurs de l'équipe ligne du Groupe Exploitation Transport de RTE Provence Alpes du Sud vendredi 2 juin. Depuis une quinzaine d'années maintenant c'est en haut d'un poteau de la ligne 400 000 V Tavel-Realtor, à près de 40 mètres de hauteur, qu'un couple d'aigles de Bonelli a bâti son nid. L'aigle de Bonelli est une espèce protégée. On ne recense plus que 26 couples en France, dont près de la moitié dans les Bouches du Rhône. Comme chaque année depuis le début des années 90, entre son 40ème et 45ème jours, l'aiglon fait sa première sortie du nid à l'aide des bras et des jambes du monteur qui part le chercher, sac au dos, pour l'amener au sol à un représentant du Conservatoire des études des écosystèmes de Provence (CEEP), sous le regard d'une quinzaine d'ornithologues. L'aiglon est alors mesuré, pesé, un prélèvement de salive est effectué, ses plumes observées, son sexe déterminé. Il reçoit alors 2 bagues qui lui orneront désormais les pattes : une en plastique jaune, visible de loin, une autre en acier pour le muséum. Mais le travail cette année a été multiplié par 2 ! Car fait rare : les intervenants ont fait la connaissance de jumeaux ! A priori un mâle et une femelle.



Baguage - photo : RTE ©

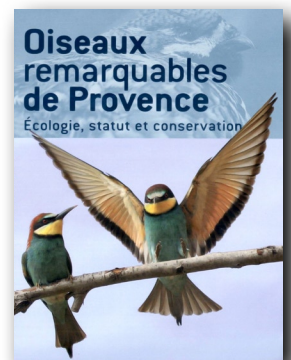
- **Christian Chenaf**, RTE GET Provence Alpes du Sud, 04 42 65 67 42
- **Gilles Foucher**, RTE Sud Est, 04 88 78 13 11

Bibliographie

Oiseaux remarquables de Provence. Ecologie, statut et conservation.

M. Lasceve, C. Crocq, B. Kabouche, A. Flitti et F. Dhermain. 2006. 318 pages. Delachaux et Niestlé, Paris.

Les six départements de la Région PACA constituent, grâce à la diversité de leurs paysages, la région la plus riche de France en espèces d'oiseaux et la plus touristique. Elle méritait donc comme d'autres régions son Atlas. Seules environ la moitié des espèces connues de la région, les plus caractéristiques ou originales soit 173, ont été choisies. Il en résulte néanmoins un livre très conséquent, solide tant par son édition que dans son contenu, illustré par plus de 200 photos couleur très bonnes, clair, facile à consulter, fruit du travail de plus de 80 collaborateurs. Au début, 8 pages rappellent utilement les définitions des termes employés et des catégories d'espèces, les statuts, réglementations, conventions et différents types de zones protégées. Deux pages sont ensuite consacrées à chaque espèce, avec deux photos, une carte et un texte en trois parties : Ecologie générale de l'espèce et particularités régionales, Statut de conservation et Mesures de conservation préconisées. Ce n'est donc ni un guide de détermination, ni un atlas complet des oiseaux de la Région PACA, mais une synthèse de la situation et de l'écologie d'une sélection des espèces importantes en terme de conservation.



Oiseaux et lignes électriques

Bulletin du Comité national avifaune LPO © 2007

Réalisation : LPO Mission Rapaces
62 rue Bague, 75015 Paris
rapaces@lpo.fr

Ont contribué à ce numéro : Benjamin Kabouche (LPO), Richard Lejeune (EDF), Etienne Serres (RTE) Yvan Tariel (LPO), Michel Mure (CORA Ardèche)

Ont participé au financement : RTE, EDF, FNE et les adhérents de la LPO

Création / composition : la tomate bleue



Gestionnaire
du Réseau
de Transport
d'Electricité



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

